

## Coordination et Suivi-Evaluation

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aiguë, le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération, la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes. L'économie sénégalaise a connu une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2000–2006, en dépit des décélérations notées en 2002 (0,7%) et 2006 (2,5%), liées essentiellement aux pluies hors saison de 2002 et aux contreperformances du secteur primaire (-10,0%) en 2006 consécutives aux difficultés notées dans les productions végétales, la pêche et les activités extractives, etc. Les résultats enregistrés entre 2003 et 2005 (6% de croissance moyenne) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux ont justifié en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au Club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénaire Challenge Account (MCA) et l'admission en 2005 du Sénégal à l'initiative du G8 pour l'annulation de la dette. Cependant, dans le souci d'atteindre le taux minimal de 7% à 8% requis pour réduire durablement la pauvreté sur une longue période (d'après les simulations), le Sénégal s'est fixé comme objectif d'augmenter le niveau de la croissance, à travers la mise en place de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) basée sur une série de grappes prioritaires à fort potentiel en termes de croissance, de compétitivité internationale et de création d'emplois. Parmi ces grappes figurent « Agriculture et Agro-industrie » et « Produits de la mer et Aquaculture ».

Aussi, l'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. En effet, elle constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, elle a représenté sur la période 2000–2006, en moyenne 54% de la population active occupée (estimation en équivalent plein temps) et a contribué à hauteur de 15% à la formation du Produit Intérieur Brut. Cette volonté de l'Etat s'est manifestée par la conception d'une vision à long terme (20 ans) traduite dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), promulguée en juin 2004. Cette loi, en cours de mise en œuvre, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastorale et repose sur les principes directeurs suivants : (i) efficacité économique, (ii) équité sociale, (iii) durabilité, (iv) libéralisation économique, (v) décentralisation, (vi) solidarité et subsidiarité, (vii) compétition sous-régionale, (viii) marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes tels que :

1. Le Programme National de Développement Agricole ;
2. La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance ;
3. Le Plan d'Action Forestier du Sénégal ;
4. Le Plan National de Développement de l'Elevage ;
5. Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
6. Le Programme Transversal ;
7. **La Coordination et Suivi-Evaluation**

### A : CONTEXTE

Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre son engagement et son adoption du Mécanisme de Revue par les Pairs Africains (MRPAS). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique de planification de sa mise en œuvre. Cela

implique des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

Le PDDAA est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole d'un pays qui incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs. Ces principes visent à stimuler

et à élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative, ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

## B : JUSTIFICATION

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte du premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD1) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionale pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, du dialogue, de la revue et de la responsabilité partagée par tous les programmes du NEPAD et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les paysans, l'agro-industrie et la société civile. La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux :

1. La revue mutuelle au niveau continental : il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue au niveau continental : le Forum du Partenariat Africain (FRA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.
2. La revue par les pairs au niveau régional : les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts :

- Le premier regroupe les représentants des eaux au niveau des secrétaires permanents et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA.
  - Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, de suivre l'évolution des politiques et des stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.
3. Au niveau des pays, il est prévu de mettre en place un relais national appelé Système National d'Analyse et de Gestion des Connaissances (SAKSS) national qui fait l'objet de cette brève. Il jouera le rôle de relais du SAKSS régional et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue pour faciliter de meilleures stratégies de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux de développement agricole.

## C : OBJECTIF

L'objectif du réseau national SAKSS sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Il fournira un cadre de travail au sein duquel les produits ciblés de la connaissance, provenant de stratégies pertinentes de recherches, d'analyses objectives et de données locales fiables peuvent être disponibles et utilisés lors des processus de prise de décision liés à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes. Ses plus importantes opérations viseront : (i) à coordonner un travail collaboratif, un réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer les produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) à assurer un stockage accessible et la dissémination desdits produits. Pour atteindre ces objectifs le SAKSS devrait intégrer les aspects budgétaires dans Tableau I.

**Tableau I : Financement du Programme 7 – Coordination et Suivi-Evaluation (milliards de FCFA)**

COMPOSANTES	2009–2011	2012–2015	Total	Gap
	Besoins	Besoins		
Gestion des connaissances	0,6	0,7	1,4	1,4
Suivi de l'impact	0,3	0,4	0,7	0,7
Suivi de l'exécution	0,5	0,5	1,0	1,0
Renforcement de capacités	0,5	0,7	1,3	1,3
Pilotage et gouvernance	0,4	0,5	0,9	0,9
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>	<b>5,2</b>	<b>5,2</b>